



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 2 MARS 2023 A 19 H 00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 2 mars à 19 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mme DESCHAMPS (pouvoir à Pascal CARRIER), MM. GUION (Céline GLEIZES), Lionel LOCHON (pouvoir à Pascal MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à Chantal ANDRIEUX).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marc WECKSTEIN est élu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – DL 9/2023

Pascal MAINGUY précise que la Conseillère aux Décideurs a validé le compte de gestion et le compte administratif 2022 de notre commune. Pascal MAINGUY en présente les principaux éléments.

Pour la section Fonctionnement, les dépenses se sont établies à 374 229,58 € et les recettes à 517 680,06 € soit un solde positif de 143 450,48 € auxquels s'ajoute le report des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 soit 390 769,88 €. Le résultat de la section Fonctionnement pour 2022 est donc de 534 220,36 €.

Pour la section Investissement, les dépenses se sont établies à 213 274,87 € auxquels s'ajoute le report du déficit d'investissement 2022 soit 36 392,50 € et les recettes ont été de 635 974,90 €. Le résultat de la section Investissement est donc positif à hauteur de 386 307,53 €

Le montant des Restes à Réaliser (RAR) sur les travaux 2022 est de 189 500,00 €.

Pascal MAINGUY rappelle que les RAR correspondent à des travaux réalisés en fin d'exercice et qui n'ont pas été facturés.

Pascal MAINGUY, ne pouvant en tant que maire participer au vote, sort de la salle.

Céline GLEIZES met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2022 qui sont adoptés à l'unanimité.

Pascal MAINGUY rentre dans la salle.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT - DL 10/2023

Le résultat de fonctionnement 2022 à affecter s'élève à 534 220,00 €.

Pascal MAINGUY propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement : 534 220,00 €

Cette affectation est votée à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – DL 11/2023

Marc WECKSTEIN indique que les principales orientations du projet de budget visent à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement (gestion vigilante de tous les postes de dépense) et à augmenter nos recettes en particulier grâce à l'obtention de subventions sur nos investissements. Ces orientations ont pour but de renforcer nos capacités d'investissement sur nos projets stratégiques et de permettre de maintenir une politique ambitieuse d'investissement.

Le projet de budget est établi en prenant comme hypothèse la stabilité en 2023 des dotations d'État.

Pour la section Fonctionnement :

- Les recettes prévisionnelles s'établissent à un total de 1 029 983,46 € (495 763,10 € auxquels s'ajoute le report du résultat 2022 pour 534 220,36 €) ;
- Les dépenses prévisionnelles s'établissent également à 1 029 983,46 € se répartissant entre des dépenses réelles pour 474 534,95 € et des dépenses d'ordre pour 555 448,51 € dont 550 178,51 € virés à la section Investissement.

Pour la section Investissement :

- Les dépenses prévisionnelles s'établissent à 1 008 674,24 € se répartissant entre les dépenses réelles pour 841 885,17 €, les Reste à Réaliser 2022 pour un montant de 189 500,00 €. Les principaux investissements prévus en 2023 sont les suivants :
 - Construction 2 maisons rue de la Marette et achèvement de la rénovation maison route du Val
 - Changement de fenêtres et pose de volets roulants de l'école
 - Changement du mode de chauffage de la salle de la Marette
 - Végétalisation des allées du cimetière
 - Achat terrain attenant au cimetière
 - Achèvement du passage en LED de l'éclairage public
 - Rénovation de trottoirs route des Andelys et mise en sécurité de la rue de la Marette

Pascal MAINGUY précise que ces investissements correspondent au coût brut sans prise en compte d'éventuelles subventions (figurant en recettes d'investissement) venant *in fine* en réduire le poids financier net pour la commune.

- Les recettes prévisionnelles s'établissent également à 1 008 674,24 € (recettes réelles : 66 918,20€ ; recettes d'ordre dont virement de la section Fonctionnement : 555 448,51 € ; report du solde positif de l'exercice 2022 : 386 307,53 €).

Le projet de budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

